



REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION CHRYSALIDE DANSE SAISON 2025 – 2026

1 - INSCRIPTIONS et PAIEMENTS

Pour son inscription l'adhérent devra se munir des pièces suivantes :

- le **dossier d'inscription** complété avec **photo d'identité**
- le présent **règlement intérieur** complété et signé,
- la **décharge de responsabilité** complétée et signée ou un **certificat médical**
- le **paiement des cours choisis et des costumes**

Tarifs Danse : k-ri-gym.fr/tarifs-inscriptions-chrysalide-danse

Les tarifs sont établis pour une saison complète en tenant compte des vacances scolaires et des jours fériés. Ils comprennent l'adhésion à l'association et les cotisations annuelles des cours.

Aucun remboursement ne sera possible sauf cas exceptionnels justifiés par un certificat médical. Il existe également la possibilité de changer de cours en fonction des places disponibles.

Les moyens de paiements sont les suivants : par **carte bancaire** via HelloAsso, par **chèque(s) ou en espèces**.

Tout adhérent devra s'acquitter de son règlement annuel en début d'année (le règlement pouvant être comptant ou en 2 ou 3 fois avec encaissements différés).

L'adhérent a la possibilité de suivre 2 cours d'essai gratuits pour les 4 à 8 ans. Lors du troisième cours, il devra apporter les documents nécessaires à l'inscription ainsi que le règlement complet.

Pour les autres cours l'adhérent a la possibilité de suivre 1 cours d'essai gratuit. Lors du deuxième cours, il devra apporter les documents nécessaires à l'inscription ainsi que le règlement complet.

2 - COURS

Le planning des cours établi avant la rentrée est un planning prévisionnel. Il est susceptible d'être modifié selon le nombre d'élèves inscrits. L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier la programmation des cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

Planning Danse : k-ri-gym.fr/planning-chrysalide-danse

La saison 2025-2026 débute le lundi 22 septembre 2025 et se termine début juillet pour les cours de danse.

Les cours annulés ne sont pas remboursés mais remplacés si cela est possible.

Les cours réguliers ne seront pas dispensés pendant les vacances scolaires.

L'association K'ri'gym by Chrysalide travaille avec des **éducateurs sportifs et professeurs diplômés et qualifiés**. Ils s'engagent à dispenser des cours adaptés à l'âge de l'adhérent et à la discipline enseignée. En cas d'absence du professeur, l'association fera tout son possible pour prévenir les adhérents dans les meilleurs délais.

Une tenue correcte est exigée pendant les cours, les vêtements doivent être appropriés à l'activité pratiquée (voir décathlon) :

Modern Jazz : legging noir ou short moulant noir avec collants opaques sans pieds / brassière noire et Tshirt sobre de danse / chaussons de jazz noirs à lacets ou pédilles à partir du groupe de 13h (10-12 ans).

Classique : justaucorps rose / collants roses / chaussons de classique roses / gilet de danse pour l'hiver

L'adhérent doit apporter sa gourde d'eau.

Les cheveux longs doivent être attachés. Les téléphones portables doivent être sur mode silencieux.



1/2

Pour les adhérents mineurs, **les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la salle de cours** et s'assurent de la présence du professeur. **Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours.**

En cas de retard ou d'absence, l'association ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

3 - PERTES ET VOLS

L'association et ses professeurs ne seraient pas tenus responsables en cas de pertes ou de vols dans les locaux où se déroulent les cours. Il est **déconseillé d'apporter tout objet de valeur.**

4 - PONCTUALITÉ – ASSIDUITÉ

Pour les cours de danse, **les élèves doivent être assidus et s'engagent à être ponctuels.** L'absence aux cours doit être signalée au professeur avant le cours par téléphone ou message écrit.

La participation régulière au cours est une condition nécessaire d'une part au bon apprentissage de la danse mais également au bon fonctionnement du groupe, notamment en prévision du gala de fin d'année.

En cas d'absences répétées aux cours et non justifiées, le professeur et les membres du bureau se réservent le droit d'exclure l'élève du cours et de tout événement organisé par l'association.

Si un(e) élève nuit au bon déroulement du cours après plusieurs avertissements et l'avis du bureau, le professeur peut également décider de son exclusion.

5 - DROIT A L'IMAGE

Il est interdit de filmer ou de photographier les cours sans le consentement préalable du professeur.

Tout élève adulte et/ou tuteur légal d'un élève mineur devra stipuler par écrit son refus de diffusion d'image pour toutes les photos/vidéos prises à des fins uniques de communication et de promotion des activités de l'association.

6 - GALA DE DANSE

Cette année une représentation aura lieu le 8 juillet 2025.

Une répétition générale sera organisée lors d'un dimanche précédent le gala (la date sera donnée en début d'année).

Les places pour assister au gala font l'objet d'une billetterie payante

- Mon enfant participera au Gala de fin d'année
- Mon enfant ne participera pas au Gala de fin d'année

Nom Prénom :

Agissant en qualité de père ou mère de mon enfant (nom, prénom) :

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé » :

2/2